

Discours pour l'inauguration du Parvis de la Fraternité

Lycée Haroun Tazieff, Saint-Paul-Lès-Dax – 9 décembre 2024

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Directeur Académique,
Cher Régis Vanackère,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les membres de la communauté éducative,
Chers élèves,
Chers parents,

Ce jour est particulier car nous célébrons le 119^{ème} anniversaire de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. En effet, depuis cette loi, la République Française garantit la liberté de conscience. Elle respecte toutes les croyances mais n'en favorise aucune. Notre République laïque cantonne à la sphère privée les religions et préserve ainsi l'espace public de toute forme de dogmatisme.

Article 1^{er} de la Constitution (4 octobre 1958) : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Nous avons donc choisi cette journée du 9 décembre, journée de la laïcité à l'Ecole, pour inaugurer officiellement, aux portes du lycée Haroun Tazieff, le Parvis de la Fraternité, un lieu qui porte désormais le nom de l'une des valeurs fondamentales de notre République.

La fraternité, en effet, aux côtés de la liberté et de l'égalité, constitue le cœur battant de notre devise nationale. C'est une valeur essentielle qui invite à l'ouverture, au respect mutuel, à l'entraide. Ce parvis, à l'entrée même de notre établissement, en est la parfaite illustration. Il est le lieu de rassemblement des élèves et des adultes sur les moments de pause et sur le midi-deux, où chacun, adulte, lycéen, apprenti et étudiant se côtoie. C'est également un lieu où s'expriment, s'entendent, parfois s'affrontent, mais en tout cas se côtoient toutes les opinions. Cet espace, cette agora en quelque sorte, est le point de rencontre de toutes les diversités, un espace où chacun, quelles que soient ses origines, ses croyances ou ses convictions, trouve sa place.

C'est pourquoi cette inauguration prend une résonance particulière aujourd'hui, car la fraternité, en France, trouve son fondement dans la laïcité. La laïcité n'est pas seulement un principe juridique ; elle est avant tout une invitation à vivre ensemble dans le respect des différences. Elle garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, elle garantit la liberté des opinions politiques et philosophiques tout en créant les conditions d'un espace commun où seule compte l'idée de l'autre comme égal à soi.

En cela, notre lycée est un modèle. Depuis sa création en 1997, il s'est construit autour de valeurs solides alliant à l'exigence académique, le respect, la solidarité et la bienveillance. Ces valeurs ne sont pas que des mots ; elles se traduisent dans les relations quotidiennes, dans les engagements des enseignants, des personnels, des élèves.

Je tiens à saluer ici l'initiative de mon prédécesseur, **Régis Vanackère**, qui a porté ce projet avec conviction. Tout le monde connaît ton engagement au service de la laïcité. Non seulement au quotidien, dans l'exercice du métier de chef d'établissement, mais aussi au sein de l'association Laïcité40 dont tu es le président. Cher Régis, c'est grâce à ta volonté et au soutien du conseil municipal de Saint-Paul-Lès-Dax, que ce parvis devient bien plus qu'un simple espace physique. Il est le lieu qui, à la porte du lycée, rappelle chaque jour à nos élèves, à nos étudiants et à tous ceux qui le traversent, que le vivre-ensemble se

construit, s'entretient et se défend. C'est aussi une des missions fondamentales de l'École à qui la République confie l'éducation de ses futurs citoyens.

Je remercie également **Monsieur le Maire, Julien Bazus**, et l'ensemble des élus présents aujourd'hui, pour leur soutien constant à notre établissement. Votre engagement aux côtés de la communauté éducative donne tout son sens à cet acte symbolique qui s'est concrétisé le 18 juillet 2024 par la délibération du conseil municipal décidant de dénommer le parvis situé devant le lycée Haroun Tazieff « Parvis de la Fraternité ».

Chère Madame GAY, vous étiez rapportrice de cette proposition devant le conseil municipal, vous qui siégez au conseil d'administration du lycée. Toute la communauté scolaire, à travers moi, vous exprime aujourd'hui sa gratitude.

Monsieur le Directeur académique, votre présence nous honore et témoigne de l'attachement que porte notre ministère, l'Education Nationale, à entretenir et faire vivre les valeurs de la République française à l'École. Il est essentiel de transmettre à notre jeunesse la richesse des valeurs fondamentales inscrites notamment dans la charte de la laïcité car la Nation confie à l'École, premier lieu du vivre-ensemble, la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

Chers élèves, ce parvis est le vôtre. En l'investissant chaque jour, rappelez-vous que la fraternité commence par de petits gestes : un sourire, une main tendue, une écoute attentive. C'est dans ces détails que réside la grandeur de notre humanité. Car une société fraternelle est une société de progrès, ouverte sur le monde et solidaire.

Liberté, égalité, fraternité, telle est la devise de notre République laïque dont vous êtes, ou serez dans peu de temps, les citoyennes et les citoyens éclairés par l'éducation et l'instruction reçues dans ce bel établissement.

Dans quelques instants nous dévoilerons la plaque réalisée par l'artisan ébéniste et ancien élève du lycée, **Loïc FRADET** (pseudo Anken). Que ce parvis soit donc un lieu d'accueil, d'échanges et de partage. Un lieu où chacun se sent libre d'être soi-même tout en respectant les autres. Un lieu où les valeurs de la République trouvent une résonance concrète dans vos vies.

Ensemble, faisons vivre la fraternité.

Je vous remercie.

Bernard MOGA
Proviseur du Lycée Haroun Tazieff